

**FINANCEMENT DES GRANDES OPÉRATIONS  
STATISTIQUES AU TCHAD : LE CAS DU TROISIÈME  
RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION, DE  
L'HABITAT ET DE L'AGRICULTURE (RGPH-3)**

**Sommaire**

**THÈME CENTRAL :**

Financement des grandes opérations statistiques au Tchad : le cas du troisième recensement général de la population, de l'habitat et de l'agriculture (rgph-3)

3

**ACTIVITES DU SSN  
NOUVELLES DE L'INSEED**

Conseil d'administration ordinaire de l'inseed du 18 mars 2022

Passation de pouvoirs entre les Ministres sortant et entrant au Ministère de l'Economie...

10

10

11

**PUBLICATIONS DE L'INSEED**

Analyse du niveau des prix par fonction au premier trimestre de l'année 2022

COMPTES NATIONAUX

12

12

13

**ACTIVITES DES SERVICES  
STATISTIQUES SECTORIELS**

Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)

Situation de Mars 2022

15

**REUNIONS, ATELIERS ET  
SEMINAIRES**

Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique du 25 janvier 2022

20

*Editorial*

**Importance des Statistiques Fiables :  
Outils Adequats de Developpement  
Economic**

Ce numéro du Bulletin Trimestriel de l'INSEED

accorde la place centrale à l'étude sur le financement des grandes opérations de collecte. Il s'agit surtout du financement des grandes opérations statistiques au Tchad dont le Recensement Général de la Population et de l'Habitat en est l'illustration. Il

vise à apporter un aperçu global sur l'historique de RGPH afin d'en tirer l'expérience pour des actions futures. Pour atteindre cet objectif, une fiche de collecte des données a été envoyée au Bureau de Coordination du Troisième Recensement (BCTR) permettant de recueillir les informations pertinentes.

Ainsi, cette étude a permis de relever un certain nombre de traits communs, distincts des RGPH-1, 2 précédents et la particularité du RGPH-3. Du RGPH1 au RGPH-3, le budget est passé de 5 milliards pour le RGPH1 à une évaluation de 41 milliards de FCFA pour le RGPH-3.



L'on retiendra comme traits communs pour les RGPH : (i) l'existence des textes réglementaires et des cadres institutionnels (Bureau de Coordination du Recensement : BCR, BCDR et BCTR), (ii) l'approche méthodologique axée sur l'élaboration des documents cartographiques et méthodologiques, la formation des agents de collecte et le recensement pilote, (iii) la provenance des ressources financières principalement de l'Etat et des PTFs. Néanmoins, l'on note l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies géospatiales pour la cartographie censitaire pour la mise en œuvre du RGPH-3.

Par ailleurs, on relève quelques leçons apprises de cette étude qui sont : (i) l'insécurité pour assurer une bonne couverture de RGPH ; (ii) les coûts estimatifs sous-évalués de RGPH ; (iii) un besoin croissant des agents de collecte de données entraînant un coût

important relatif à la formation de ces agents; (iv) le coût important des travaux cartographiques dans les budgets des RGPH du fait de la non actualisation de ces travaux après chaque opération de recensement ; (v) le non-respect des périodicités des opérations de recensement suite à

l'indisponibilité à temps des moyens financiers; (vi)

la mobilité des cadres ayant

été responsables des opérations

de RGPH,

préjudiciable à la capitalisation

des expériences

antérieures ; (vii) la

forte dépendance des opérations de

RGPH et des autres grandes

enquêtes vis-à-vis des finance-

ments extérieurs ; et

(viii) l'engagement financier manifeste récent de l'Etat

qui ambitionne de réduire la forte dépendance vis-à-vis des PTFs.

*...le coût important des travaux cartographiques dans les budgets des RGPH du fait de la non actualisation de ces travaux après chaque opération de recensement;...*

**Le Directeur Général  
de l'INSEED,**

**Dr. BARADINE ZAKARIA  
MOURSAL**

# Thème central : Financement des grandes opérations statistiques au Tchad : le cas du Troisième Recensement Général de la Population, de l'Habitat et de l'Agriculture (RGPH-3)

## Introduction

Depuis son accession à l'indépendance, le Tchad a réalisé deux opérations de Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), respectivement en 1993 et 2009. L'année 2022 marque le début de la mise en œuvre du troisième RGPH. Ces recensements s'inscrivent dans le cadre de la politique générale de planification du développement du pays. L'objectif principal est de fournir à tous les utilisateurs publics et privés de l'information statistique, un ensemble de données suffisamment détaillées et fiables sur la situation socio-démographique du pays et les conditions de vie des populations (habitat, eau de boisson, etc.).

L'exécution de chacune de ces opérations prend le plus souvent la forme d'un projet avec ses modalités, ses ressources (financières, humaines et matérielles) et son calendrier. La phase préparatoire débute en général par la recherche des financements qui peut être parfois plus longue que celle de l'exécution de l'opération sur le terrain. Les sources de financement de ces opérations proviennent en général de l'Etat et des PTFs, mais, dépendant plus des PTFs, ce qui affecte directement ou indirectement le calendrier de réalisation de ces opérations. En outre, l'une des difficultés est liée à la mobilisation des contributions nationales qui sont apportées pour toute la durée de l'opération. Il convient aussi de noter qu'il y a de réelles difficultés dans le décaissement des ressources de la part de l'Etat, handicapant ainsi l'exécution des opérations et la mise en œuvre des activités program-

mées eu égard au chronogramme initialement retenu.

Par conséquent, il est difficile de conduire ces opérations de manière satisfaisante et donc d'atteindre les résultats et objectifs fixés si les ressources financières ne sont pas affectées selon un calendrier, un niveau des modalités compatibles avec la programmation retenue. Aussi, la mise à disposition des ressources financières destinées au RGPH peut suivre des canaux complexes entre les PTF et la structure

retenue.

Selon PARIS21<sup>1</sup>, il existe trois (3) principales sources de financement des activités statistiques nationales, à savoir : (i) le financement sur ressources nationales, budgétaires ou ressources propres (notamment recettes) des unités du SSN ; (ii) le recours à l'emprunt auprès des banques de développement, Banque mondiale ou banques régionales de développement, spécifiquement pour le développement de la statistique ; ceci concerne également les volets statistiques inclus dans les programmes de prêts des certaines institutions ; et (iii) les dons reçus des partenaires au développement.

Au Tchad, les activités statistiques nationales sont financées en partie par la redevance statistique perçue sur les importations et les exportations à hauteur de

15% à partir de juin 2021 au lieu de 100% comme accordée par le texte en vigueur et dans une moindre mesure par les subventions de l'Etat.

La présente note de réflexion dresse de manière synthétique l'historique des opérations de recensement au Tchad et leur cadre de mise en œuvre. Elle permet d'une part, d'analyser les coûts et sources de financement des différents RGPH et d'autre part de tirer et de capitaliser les leçons apprises du financement des RGPH-1 et 2 afin de réussir la mise en œuvre du RGPH-3.

*Selon PARIS21, il existe trois (3) principales sources de financement des activités statistiques nationales, à savoir : (i) le financement sur ressources nationales, budgétaires ou ressources propres (notamment recettes) des unités du SSN ; (ii) le recours à l'emprunt auprès des banques de développement, ...*

mise en place pour l'exécution du RGPH.

Ces opérations mobilisent généralement des moyens financiers, humains et matériels, importants sur des longues périodes. La programmation de ces opérations se cale souvent avec les phases de conception, de mise en œuvre et du suivi/évaluation des stratégies nationales ou politiques de développement.

Il est difficile de conduire ces opérations de manière satisfaisante et donc d'atteindre les résultats et objectifs fixés si les ressources financières ne sont pas affectées selon un calendrier, un niveau des modalités compatibles avec la programma-

<sup>1</sup> PARIS21 : signifie Partenariat statistique pour le développement au 21e siècle, créé en novembre 1999. C'est un partenariat mondial de statisticiens nationaux et internationaux, de professionnels du développement, de décideurs politiques, d'analystes et autres utilisateurs de statistiques. Les institutions à l'origine de cette initiative sont les Nations Unies, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la Commission Européenne, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Le secrétariat de PARIS21 est hébergé par l'OCDE.

## Methodologie

Pour atteindre les objectifs de cette réflexion, une revue et lecture documentaire sur le RGPH au Tchad a été nécessaire ainsi qu'une fiche de col-

lecte des données a été envoyée au Bureau de Coordination du Troisième Recensement (BCTR) permettant de recueillir des informa-

tions relatives aux RGPH-1, 2 et 3 en termes de textes réglementaires, budgets, sources de financement, cadres institutionnel et programmatique, etc.

## Historique et cadre de mise en oeuvre

Le RGPH vise prioritairement à déterminer l'état d'une population et sa structuration par rapport aux caractéristiques

essentielles des individus qui la composent. L'objet de cette partie est de présenter le contexte historique du RGPH-

1, 2 et 3 et leur cadre de mise en oeuvre.

## Contexte historique

L'histoire du RGPH au Tchad remonte à 1974. A cette date, le gouvernement tchadien a adressé pour la première fois au Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), une requête de financement relative à l'exécution du premier projet de recensement général de la population. Ce projet, dont l'exécution a démarré en janvier 1975 a dû être arrêté après les travaux cartographiques pour cause des crises socio politiques qu'a connues notre pays.

Au milieu des années 80, avec la nécessité de reconstruction du pays suite à la guerre civile de 1979 et la conception des plans<sup>2</sup> de développement, les besoins en données démographiques à jour et à caractère national se faisaient sentir. Ainsi, en 1984, il a été recommandé à l'issue du séminaire organisé à N'Djamena sur le thème « Population et Développement » de renforcer les institutions nationales chargées de la collecte et de la recherche démographique. En 1985, les résultats de la mission d'évaluation des besoins de base en matière de population du FNUAP allaient dans le

même sens. Cette mission recommandait la réalisation du Recensement Général de la Population.

En collaboration avec la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le FNUAP, la Banque mondiale, la Coopération Suisse, le Bureau du Recensement des USA et le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) et sur la base d'un projet élaboré par l'Institut du Sahel, la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED) a formulé un projet relatif à la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Tchad (RGPH1). Après validation de la faisabilité dudit projet par les bailleurs, celui-ci a été institué par décret n°088/PR/MPC/1989 du 11 mars 1989. Ce même décret crée le Conseil National de Population. Ce conseil est le maître d'œuvre du RGPH et sa Présidence est assurée par le Ministre en charge du Plan et de la Coopération. D'autres organes du recensement sont créés, notamment le Comité Technique du Recensement (CTR), le Bureau Central du

Recensement (au sein de la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques/DSEED), la Commission Nationale de la Population (CNP) et les Commissions décentralisées.

Ainsi, le premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH1) a été réalisé en avril 1993.

Au cours des années 2000, les données issues du premier recensement étaient devenues quasi obsolètes pour une meilleure formulation des politiques de développement nationales et sectorielles car beaucoup de changements sont intervenus dans tous les domaines durant cette période. Ces changements étaient essentiellement causés par les facteurs suivants :

- La démocratisation de la vie publique en 1990 ;
- Les aménagements institutionnels et territoriaux dans le cadre du processus de la décentralisation ;
- L'accroissement de la population ;
- l'impact des investissements publics dans les secteurs sociaux ;

- L'impact de l'avènement de l'ère pétrolière sur la structure de la production économique du pays et;

- Les mouvements migratoires.

En plus, les Nations Unies recommandent à tous les gouvernements de réaliser un recensement démographique tous les dix (10) ans.

Dans cette situation, le Gouvernement tchadien a décidé, avec l'appui de ses partenaires, d'organiser un Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2) institué par le décret n°408/PR/MPED/2000 du 11 septembre 2000. Le RGPH-2 devait donc répondre au souci du Gouvernement tchadien, des acteurs politiques mais aussi des partenaires au développement de disposer d'indicateurs fiables et surtout récents afin de permettre le suivi et l'évaluation des politiques de développement, menées dans le cadre des Stratégies Nationales de la Réduction de la Pauvreté (SNRP1 2000-2006 et SNRP2 2008-2011). En même temps, à la suite de la promulgation de la Loi n° 13/PR/1999 du 15 juin 1999 portant Règlementation des Activités Statistiques au Tchad, il est créé un Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) en remplacement de la DSEED.

Cependant, le RGPH-2 a été organisé dans un contexte national particulier marqué par un certain nombre de contraintes et difficultés mais aussi des opportunités qui ont fait de sa réalisation un grand défi. Ces contraintes, difficultés et opportunités du RGPH-2 de 2009 sont entre autres :

- L'accès à certaines régions, les sites habités, l'impraticabilité des routes et des pistes en période pluvieuse, la faible couverture du ter-

ritoire (dans certaines régions) par la téléphonie mobile ;

- Les difficultés rencontrées lors des deux grandes phases de l'opération (Cartographie et dénombrement) ont été menées en partie, en saison pluvieuse ;

- Certains cas de délimitation des ressorts territoriaux non finalisés ont constitué des difficultés qui ont souvent nécessité des consultations avec les autorités administratives et traditionnelles ;

- L'insuffisance en ressources humaines dans certaines régions (provinces) ;

- La situation sécuritaire sur la

*“ ... dans le cadre du processus de la décentralisation, la configuration du pays a totalement changé avec 22 régions, 62 départements (Préfectures) et 261 sous-préfectures. La ville de N'Djamena est passée de 5 arrondissements en 1993 à 10 communes d'arrondissement au moment de l'exécution du RGPH-2 en 2009.”*

bande frontalière avec le Soudan ;

- Une population majoritairement analphabète, donc comprenant difficilement les enjeux du processus malgré une sensibilisation intensive menée;

- L'accord politique entre la majorité présidentielle et l'opposition, faisant de la réalisation du RGPH2 un préalable au tout processus électoral.

Par ailleurs, le RGPH-1 a été réalisé à un moment où le pays était encore subdivisé en 14 préfectures et 53 sous-préfectures. Avec les aménagements institutionnels et territoriaux dans le cadre du processus de la décentralisation, la configuration du pays a totalement changé avec 22 régions, 62 départements (Préfectures) et 261 sous-préfectures. La ville de N'Djamena

est passée de 5 arrondissements en 1993 à 10 communes d'arrondissement au moment de l'exécution du RGPH-2 en 2009.

Le RGPH-2 s'était inscrit, non seulement dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, mais aussi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le cadre institutionnel du RGPH-2 comporte les organes suivants : le Bureau de Coordination du Deuxième Recensement (BCDR sous la tutelle de l'INSEED) ; le Comité Technique du Recensement (CTR) ; la Commission Nationale de la Population (CNP) et les Commissions Décentralisées.

En tenant compte des recommandations des Nations Unies à réaliser un recensement tous les 10 ans, le Tchad qui a organisé son deuxième recensement en 2009, compte ainsi réaliser son troisième recensement courant 2022. Sitôt, le d é c r e t n°314/PR/MEPD/2019 du

22 mars 2019 institue cette opération qui se fonde sur la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » ; le PND 2022-2026 ; les Objectifs du Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Comme le RGPH-2, le cadre institutionnel de conception et d'exécution du RGPH-3 est une structure dénommée Bureau de Coordination du Troisième Recensement (BCTR) sous la tutelle de l'INSEED. Ce bureau est chargé de l'élaboration des documents techniques, de l'organisation des travaux préparatoires et du dénombrement, du traitement, de l'analyse des données, de la publication et de la diffusion des résultats.

## Contexte pour la réalisation des différents RGPH

Les travaux du RGPH-1 ont débuté avec la sélection et la formation de 10.000 agents de collecte dont 150 agents superviseurs, 1800 contrôleurs et 7500 agents recenseurs. Les agents de collecte ont été recrutés localement, en priorité parmi les enseignants. Les travaux cartographiques sur l'ensemble du territoire avec l'actualisation des cartes existantes ont permis de faire le découpage en Zones de Dénombrement (ZD). Chaque ZD constitue une portion d'un canton dont la population sédentaire et les distances séparant les villages sont également prises en compte afin qu'un seul agent recenseur puisse en effectuer le dénombrement exhaustif en 15 jours. Au total, près de 7500 ZD ont été constituées et chaque agent recenseur était doté d'une carte de ZD mise au net.

Parallèlement aux travaux de cartographie censitaire, des documents méthodologiques ont été élaborés. Il a fallu concevoir, tester et mettre au point de nombreux documents techniques (questionnaires du recensement, manuels des agents de terrain, plan d'analyse des résultats, etc.). L'ensemble de ces documents, de même que les travaux cartographiques et l'organisation logistique ont été testés en mars 1992 à l'occasion du recensement pilote. Une Enquête Post censitaire de Couverture (EPC) a été réalisée un mois après la collecte dans quelques ZD à travers le pays.

Le RGPH-2 a commencé avec l'élaboration des documents cartographiques (manuel de l'agent cartographe, manuel de l'agent de

chef d'équipe, le manuel de l'agent dessinateur, et d'autres fiches de terrain) et les documents méthodologiques liés à la collecte (questionnaires, manuel de l'agent recenseur, manuel du contrôleur, manuel de superviseur, etc.) qui a duré un an. Il y a lieu de noter qu'un atelier d'évaluation et de validation des documents techniques a été organisé et a permis d'apprécier la qualité scientifique et l'opérationnalité de ces documents.

Une formation en cascade de 5 mois (allant de janvier à mai 2009) de 21.000 agents de col-

*“ ... un recensement pilote a été réalisé dans 70 ZD sédentaires en vue de tester l'efficacité de la méthodologie et de toute l'organisation ainsi que les documents techniques prévus pour le dénombrement principal. ”*

lecte de données a été organisée pour une bonne compréhension des documents de terrain et l'utilisation des GPS, du logiciel Mapinfo, etc. Afin de mieux informer la population sur l'importance du RGPH2, une campagne de sensibilisation a été lancée en même temps que les travaux cartographiques afin de rendre réceptive la population. Ensuite, un recensement pilote a été réalisé dans 70 ZD sédentaires en vue de tester l'efficacité de la méthodologie et de toute l'organisation ainsi que les documents techniques prévus pour le dénombrement principal. Le BCDR n'a pas jugé utile de réaliser l'Enquête Post censitaire de Couverture (EPC) eu égard aux priorités de l'époque telle que la mise à disposition des résultats préliminaires pour la planification

du Recensement Electoral.

La mise en œuvre du RGPH-3 est confrontée tout d'abord par l'insuffisance des ressources financières dont souffre le SSN. Le BCTR a élaboré les documents techniques nécessaires pour la réalisation de la cartographie censitaire du RGPH-3. Le BCTR a réalisé la cartographie test en décembre 2021 pour tester les outils (questionnaires de collecte et application) et la méthodologie de la cartographie du RGPH-3. La particularité de cette opération est le couplage du volet agricole au RGPH-3, l'utilisation des techno-

logies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies géospatiales pour la collecte des données aussi bien pour la cartographie censitaire que pour le dénombrement de la population.

Comme susmentionnée, la réalisation de ces opérations nécessite des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières importantes et surtout leur mobilisation à temps. Cela constitue un grand défi pour le Tchad qui connaît actuellement une conjoncture économique difficile. Aussi, vue la superficie du pays (1 284 000 km<sup>2</sup> dont plus de la moitié est désertique ou semi-désertique) et le faible niveau de développement du système de transport, des télécommunications et du réseau électrique, la mise en œuvre de cette opération se trouve confrontée à de défis majeurs. Il faut également souligner que le recensement pilote n'a pas toujours été fait d'autant plus que sa mise en œuvre devrait être effective cette année, à condition que la cartographie censitaire puisse être lancée.

L'analyse du contexte de mise en œuvre de ces trois RGPH nous permet de relever un certain nombre de traits communs, à savoir : (i) l'élaboration des documents cartographiques (manuel de l'agent cartographe, manuel de chef d'équipe et d'autres fiches de terrain) et méthodologiques (questionnaires, manuel de l'agent recenseur, manuel du contrôleur, manuel de superviseur, etc.), (ii) la formation des

agents de collecte et (iii) la réalisation d'un recensement pilote. Cependant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des technologies géospatiales pour la collecte des données aussi bien pour la cartographie censitaire que lors du dénombrement proprement dit en fait la particularité du RGPH-3. Le BCTR a retenu la mise en œuvre d'une Enquête Post censitaire de Couverture

(EPC) prise en compte dans le budget du RGPH-3.

Cette analyse nous permet également d'identifier les contraintes communes à ces opérations. Ces contraintes sont : (i) l'insuffisance de ressources humaines et matérielles, (ii) la difficulté dans la mobilisation des ressources financières et (iii) le contexte sécuritaire.

## RGPH AU TCHAD ET LEUR FINANCEMENT

La réalisation couplée du RGPH-3 et d'un volet agricole nécessitent une mobilisation importante et de manière stra-

tégique des ressources financières. Cette partie s'intéresse à l'analyse des coûts et sources de financements des

différentes opérations de RGPH.

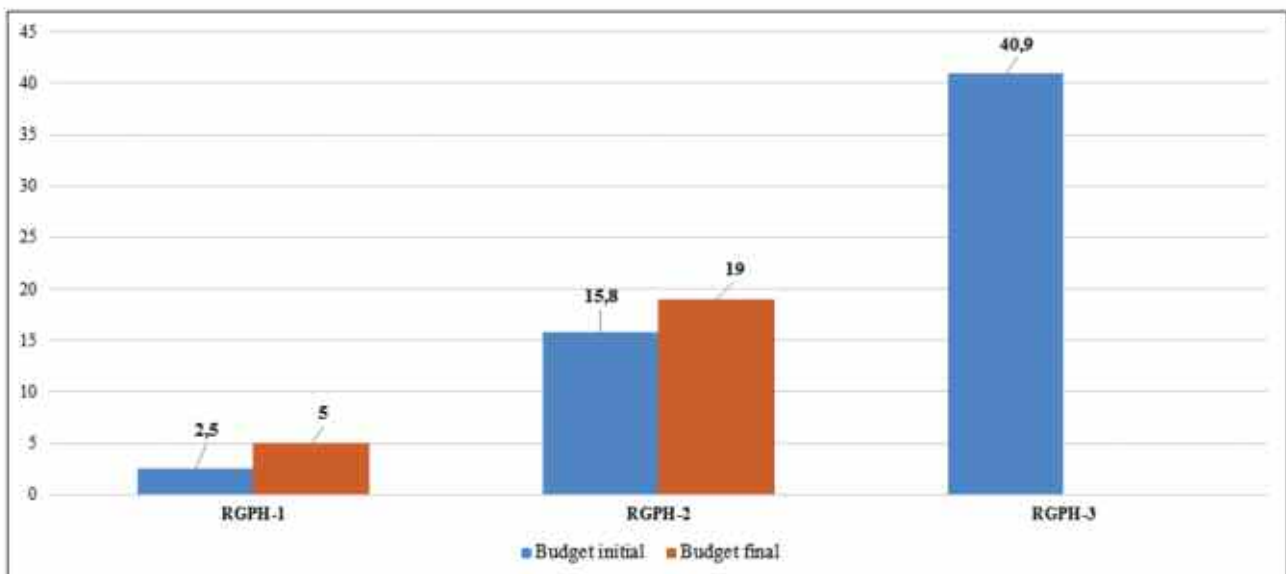
### Analyse comparée des budgets RGPH-1, 2 et 3

Prévus initialement à hauteur de 2,5 milliards et de 15,8 milliards, les RGPH-1 et 2 se sont finalement exécutés à hauteur de 5 milliards et de 19 milliards respectivement. Cependant, le budget initial du RGPH-3 s'établit à 41 milliards de FCFA et diffère de beaucoup de celui du RGPH-1 et 2. Ceci s'explique

par le couplage avec le volet agricole et l'utilisation des nouvelles technologies pour les travaux de terrain. Le graphique 1 révèle les augmentations entre les budgets initial et final des RGPH-1 et 2 qui sont passées à 100% et 20% respectivement, ce qui laisse présager que le budget du

RGPH-3, en augmentation de 115 % par rapport à celui du RGPH2 et dont le coût semble être élevé, comparé à titre indicatif et prévisionnel aux coûts de recensement dans des pays similaires comme le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Sénégal.

Graphique 1 : Budget des RGPH-1, 2 et 3 en milliards de FCFA



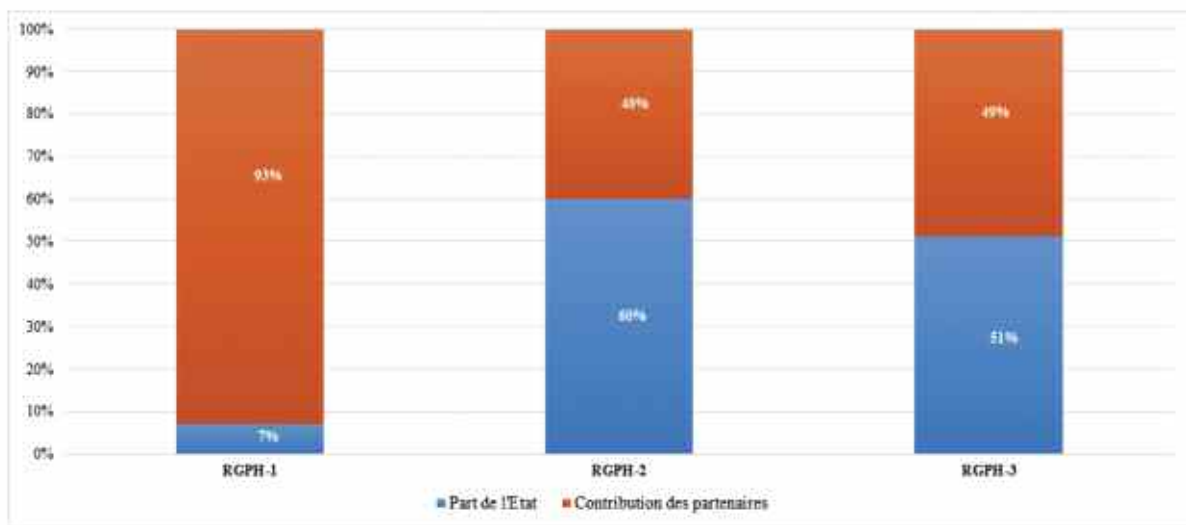
Source : FNDS à partir des rapports RGPH et des données du BCTR

Le financement des différents RGPH proviennent principalement de deux sources : l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En effet, la sollicitation des PTFs pour le financement de ces opérations s'explique par le fait que ceux-ci sont également des consommateurs des données. C'est ainsi que pour le RGPH-2, une table ronde a été organisée le 28 janvier 2008 et a regroupé les principaux PTFs. Au

cours de cette rencontre, des engagements ont été pris ou confirmés. Le coût du RGPH-3 est aujourd'hui évalué, à hauteur de 41 milliards de FCFA. Sur ce montant, l'Etat Tchadien s'est engagé, avec une forte volonté politique, à financer le RGPH-3, ce qui a conduit à l'organisation d'une Table-ronde des bailleurs de fonds le 05 novembre 2021 pour combler ce gap. Malgré la Table ronde, peu d'annonce

concrète et chiffrée des partenaires n'a été formulée à part la Banque mondiale et l'UNFPA qui ont manifesté leur appui à soutenir le RGPH-3. En outre, les autres partenaires présents ont exprimé leurs intentions d'accompagner le Tchad dans cette opération. Par ailleurs, la part de l'Etat était respectivement de 7% et de 60%, sur la base du budget initial des RGPH-1 et 2.

Graphique 2 : Sources de financement des RGPH-1, 2 et 3 (en % du budget initial)



Source : FNDS à partir des rapports RGPH

Le budget révisé des activités dans le cadre du RGPH-3 couvrant la période de Transition Politique et portant prioritairement sur la cartographie élaborée par le Bureau de Coordination du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat s'élève à hauteur de 16 944 125 000 Fcfa, soit 41,33% du budget initial. En effet, la situation financière des RGPH-1 et 2 contenue dans les rapports finaux montre de façon spécifique que la priorité en termes d'allocation budgétaire a porté sur les activités relatives à la cartographie.

A l'instar de nombreux pays d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT, 2007), les facteurs de coût élevé du RGPH au Tchad sont entre

autres :

- L'insuffisance de la couverture du plan cadastral et sa non mise à jour régulière, les difficultés de communication nécessitant un travail et de moyens importants pour la cartographie ;
- Le deployment des agents de collecte des zones excédentaires vers celles déficitaires ;
- Le taux élevé d'analphabétisme ne permettant pas de pratiquer l'auto dénombrement et nécessitant d'important agents recenseurs ;
- La mobilité des cadres ayant été responsables des opérations de RGPH et conduisant par conséquent au recrutement des consultants et techniciens internationaux ;

- Les lacunes de l'état civil ne permettant pas une estimation par des sources administratives des populations des sites habités (niveau désagrégé le plus fin) ;
- La lourdeur des questionnaires favorisée par le dysfonctionnement des sources administratives et la pression des utilisateurs voulant obtenir le maximum d'indicateurs et d'informations ;
- Les taux encore élevés de la croissance démographique ;
- Une planification encore inadéquate des opérations de recensement ; et
- Une capitalisation insuffisante des acquis techniques, des métadonnées et des expériences.



## Leçons apprises des financements des différents RGPH

Pour rappel, les différents recensements généraux de la population au Tchad sont financés essentiellement à travers les ressources de l'Etat et les contributions des PTFs. Les ressources de l'Etat proviennent principalement de la redevance statistique. L'objectif de la redevance statistique est de financer l'amélioration de la production des statistiques tant en termes de qualité que de régularité. Elle est calculée en appliquant un taux de 2 % sur toutes les importations et les exportations douanières du pays. 15% du montant total de la redevance statistique est alloué pour le financement des activités du système statistique nationale.

En ce qui concerne le RGPH-1, hormis les ressources issues du budget national, sept (07) PTFs ont été recensés et ont contribué à hauteur de 93%. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale, de l'USAID, de l'UNFPA, de la Coopération Française, de l'Union Européenne, de la Coopération allemande et de la Coopération italienne. Le RGPH-1 était principalement financé par les PTFs, ce qui révèle une forte dépendance de la mise en œuvre du RGPH-1 aux financements extérieurs.

**Contrairement au RGPH-1, l'apport de l'État était chiffré à 60 % du coût total du RGPH-2. Six (06) PTFs ont contribué à la réalisation de cette opération à**

### CONCLUSION :

Le RGPH constitue sans nul doute la plus grande et complexe opération statistique au Tchad qui nécessite une mobilisation accrue et à temps de moyens financiers. Par conséquent, la disponibilité des ressources financières suffisantes constitue la condition sine qua

**hauteur de 40%. Il s'agit notamment de l'Union Européenne (UE), de l'UNFPA, de l'USAID, de la Coopération suisse, du PNUD et de l'UNICEF.**

**Le RGPH-3 couplé avec un volet agricole représente presque la moitié du coût global (soit 46,59%) de la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS2) évalué à 88,4 milliards de FCFA. En dehors de l'engagement financier de l'Etat, il en ressort que compte tenu de la conjoncture actuelle que traverse le pays, les PTFs doivent être sensibilisés davantage à contribuer fortement dans la mise en œuvre de cette opération.**

La mise en place du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) constitue une piste de solution durable aux problèmes rencontrés dans le financement des RGPH au Tchad. Ce fonds sera en partie alimenté par la quote-part des produits de la redevance statistique perçue sur les importations et les exportations destinées au financement du SSN conformément aux textes en vigueur. Concrètement, le FNDS aura la possibilité de mobiliser sur plusieurs années les ressources financières nécessaires pour la réalisation des opérations d'enquête de grandes envergures à l'instar du RGPH-3.

Les principales leçons apprises

non pour assurer sa mise en œuvre effective. Le Gouvernement devrait accompagner son engagement politique avec des dotations budgétaires non seulement conséquentes mais pérennes. De la même façon, les PTFs devraient s'inscrire dans cette dynamique. A cet effet,

dans le cadre de mise en œuvre des opérations de RGPH au Tchad sont :

- ✓ **L'insécurité pour assurer une bonne couverture de RGPH;**
- ✓ **Les coûts estimatifs sous-évalués des RGPH-1 et 2 ;**
- ✓ **Un besoin croissant des agents de collecte des données (passant de 10.000 à 21.000 respectivement pour les RGPH-1 et 2) entraînant un coût important relatif à la formation de ces agents et leur prise en charge;**
- ✓ **Le coût important des travaux cartographiques dans les budgets des RGPH du fait de la non actualisation de ces travaux après chaque opération de recensement ;**
- ✓ **Le non-respect de la périodicité des opérations de recensement suite à l'indisponibilité à temps des moyens financiers ;**
- ✓ **La mobilité des cadres ayant été responsables des opérations de RGPH, préjudiciable à la capitalisation des expériences antérieures ;**
- ✓ **La forte dépendance des opérations de RGPH vis-à-vis des financements extérieurs;**
- ✓ **L'engagement financier manifeste de l'Etat réduisant la forte dépendance vis-à-vis des PTFs ;**

une mutualisation des efforts avec les partenaires et une augmentation de la quote-part de la redevance statistique s'avèrent nécessaire.

Par **ABDOULAYE BARH BACHAR**  
**AMANE TATOLOUM**  
**SALAMA IBNI OUMAR**

# ACTIVITES DU SSN

## NOUVELLES DE L'INSEED

### 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE DE L'INSEED DU 18 MARS 2022

Le Conseil d'Administration (CA) de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) s'est tenu en séance ordinaire le 18 mars 2022 dans la salle de réunions de l'INSEED.

Cette importante réunion a été dirigée par son Président, Monsieur MOUTEDE DJIM-HYNGAR, en présence des administrateurs dudit Conseil.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Examen et adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 2021 ;
2. Projet des résolutions de la précédente réunion et du rapport d'activités de l'INSEED de l'année 2021;
3. Examen et adoption du rapport financier de l'INSEED de l'année 2021;
4. Examen et adoption du plan d'actions 2022
5. Examen et adoption du budget pour l'année 2022 de l'INSEED.

Après adoption des points inscrits à l'ordre du jour, le Président du Conseil d'Administration a passé la parole au Directeur Général de l'INSEED, Dr. Baradine Zakaria Moursal qui a présenté point par point et de manière détaillée les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre des activités prévues pour l'exercice 2021, le plan d'actions et le budget requis pour un fonctionnement régulier de l'INSEED en 2022.

Suivant la chronologie des points inscrits à l'ordre du jour, après la présentation du DG de l'INSEED, quelques administrateurs ont exprimé leur satisfaction envers la Direction Générale de l'INSEED pour avoir envoyé tous les documents aux administrateurs avec la clarté et la consistance nécessaires pour faciliter les échanges et la prise de décision. A cet effet, ils ont recommandé à l'INSEED de continuer dans le même élan.

Les Administrateurs de l'INSEED ont rappelé l'importance de la statistique dans la planification des politiques publiques et ont exprimé leur soutien au processus de développement de la statistique engagé par le Système Statistique National et surtout la mise en œuvre effective de la réforme. Sur cette base, le rapport d'exécution des activités de 2021, les notes, les résolutions et le plan d'actions 2022 et leurs budgets respectifs, ont été validés et approuvés par le Conseil sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées.

Rappelons que ce premier conseil ordinaire de l'INSEED de l'année 2022 s'est tenu à la suite de la réunion du Conseil National de la Statistique (CNS) du 18 janvier 2022, et celle du Conseil d'Administration du Fond National de Développement de la Statistique (FNDS) du 25 janvier 2022.

**Commencée à 9heures 45mn, la réunion a pris fin à 12 heures 33 mn.**

**Par SENOUSI YOUSOUF HASSAN**

## 2. Passation de pouvoirs entre les Ministres sortant et entrant au Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale

Le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement chargé de la promotion du bilinguisme dans l'Administration Publique et des relations avec le Conseil National de Transition (CNT), Monsieur HALIKI CHOUA, a procédé ce jour 28 février 2022 à l'installation officielle du nouveau Ministre de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, Monsieur Mahamat Hamid Koua, nommé par décret n° 509 du 25 février 2022 en remplacement de Dr. Issa DOUBRAGNE. Cette rencontre s'est déroulée au sien du Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale en présence des collaborateurs du ministère.

Après lui avoir souhaité le bienvenu, Dr. Issa DOUBRAGNE, Ministre sortant, a félicité le Ministre entrant et lui a réitéré sa disponibilité. Ensuite, il a exprimé ses remerciements à l'endroit des Plus Hautes Autorités de la République, à savoir le Général Mahamat IDRISSE DEBY ITNO, Président du Conseil Militaire de Transition, Président de la République, Chef de l'État et aussi, Monsieur le Premier Ministre, Chef du

Gouvernement de Transition, pour lui avoir confié les rênes de cet important département ministériel durant plus de quatre années. Cela a été pour lui un privilège pour avoir exercé les hautes fonctions dans ce ministère pendant plusieurs années. Il a ensuite remercié ses anciens collaborateurs pour le travail de qualité ef-

*« vous avez été exemplaire. Vous êtes un haut commis de l'État et un vrai agent de développement. Soyez rassuré, Monsieur le Ministre, que vos œuvres positives seront consolidées, poursuivies et intensifiées »*

fectué, pour leur engagement et les a exhortés à apporter leurs soutiens et accompagnements au Ministre entrant.

Par ailleurs, le Ministre sortant a fait aussi son bilan et surtout a mis l'accent sur les grandes réalisations comme la mise en œuvre de la réforme du Système Statistique National, la finalisation du Projet d'adhésion du Tchad à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA), la réforme des ONG dont les démarches pour l'évaluation de la

mise en œuvre de ces textes sont en cours pour ne citer que celles-là.

Le Ministre entrant a pour sa part, salué le travail accompli par le Ministre sortant et s'est engagé à poursuivre l'œuvre entamée. Ensuite, il a déclaré « *vous avez été exemplaire. Vous êtes un haut commis de l'État et un vrai agent de développement.*

*Soyez rassuré, Monsieur le Ministre, que vos œuvres positives seront consolidées, poursuivies et intensifiées ».*

Après avoir écouté les interventions de deux ministres, le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement chargé de la promotion du

bilinguisme dans l'Administration Publiques et des relations avec le Conseil National de Transition (CNT), a procédé à l'installation du nouveau Ministre. Enfin, la cérémonie de passation des pouvoirs s'est terminée par une signature d'un procès-verbal, et elle est sanctionnée par la salutation d'usage.

Commencée à 15 h, la cérémonie de passation de pouvoirs a pris fin à 15 h 45 mn.

**PAR SENOUSI YOUSOUF HASSAN**

## 3. Mise en œuvre de l'ECOSIT5

La mise en œuvre de l'ECOSIT5 s'inscrit dans le cadre du respect de la périodicité des enquêtes du type national portant sur les conditions de vie des ménages, qui est de trois (03) ans. En effet, étant donné que la précédente (ECOSIT4) a eu lieu en 2018/2019, l'ECOSIT5 doit se dérouler en 2021/22. C'est dans ce cadre que la première vague de cette enquête a été lancée le 4 février 2022 et a duré trois (03) mois. La particularité de cette édition d'ECOSIT est l'enquête par panel. Pour mieux

suivre l'évolution des indicateurs et assurer une meilleure comparabilité de ces deux enquêtes successives, l'échantillon est constitué des mêmes ménages enquêtés en 2018/19. Il faut rappeler que cette enquête se passe en deux (02) vagues, ceci pour capter et atténuer les effets induits par la période de soudure et celle d'abondance.

La première vague de l'enquête s'est terminée avec un taux de couverture de près de 80%. Les 20% restant, représentent les ménages non retrouvés,

remplacés par des nouveaux tirés.

Comme la précédente, cette enquête s'inscrit également dans le cadre du projet d'harmonisation des enquêtes auprès des ménages dans les États membres mis en place la Commission de l'UEMOA.

**AHMAT ABDERAHIM ABBO**

**NOUBADIGNIM RONELYAM**

**CHERIF OUSMANE ABDOULAYE**

# PUBLICATIONS DE L'INSEED

## I. Analyse du niveau des prix par fonction au premier trimestre de l'année 2022

L'analyse de l'évolution par fonction de consommation permet d'apprécier les fluctuations des prix de leurs composantes, ainsi que leur contribution à l'évolution de l'indice global des prix à la consommation.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est en hausse de 1,1% au premier trimestre 2022, après une hausse de 1,4% au trimestre précédent. Cette évolution est conjointement expliquée par celle des prix des services de « transports » (+3,3%), des « articles d'habillement et chaussures » (+2,7%) ainsi que les « produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (+1,4%).

Par ailleurs, cette décélération fait suite à une hausse des prix des produits locaux et produits importés.

En glissement annuel, il est en hausse de 2,6% sous l'effet d'un bond des « transports » (+3,7%), des « biens et services divers » (+3,5%) et des « boissons alcoolisées et tabac » (+2,6%).

### I.2 Analyse du niveau des prix selon la nomenclature secondaire au premier trimestre de l'année 2022.

L'analyse de l'évolution des prix est également effectuée selon les différentes classifications fonctionnelles, à savoir l'origine des produits, le

secteur de production, la durabilité et l'inflation sous-jacente.

#### I.2.1 Evolution des prix selon l'origine des produits

Le premier trimestre de l'année 2022 est marqué par une hausse dans l'ensemble des prix des produits dans toutes les nomenclatures secondaires. Selon le lieu de provenance, les produits locaux et les produits importés se sont bonifiés respectivement de 0,6% et de 3,1% en variation trimestrielle. En glissement annuel, on note une hausse de 2,5% des prix des produits locaux et de 3,1% de ceux des produits importés sur la période.

Selon la volatilité des prix des biens et services, au premier trimestre 2022, le niveau de prix des « produits frais » et « hors produits frais et énergie » sont en hausse de 0,4% et de 1,5% respectivement par rap-

port au trimestre précédent. Par rapport au même trimestre de l'année 2020, le niveau des prix des « produits frais » a augmenté de 4,7%.

Selon le secteur d'activité, les prix des produits du secteur primaire et du secteur tertiaire ont connu, dans chaque cas, une baisse de 0,9% au premier trimestre de l'année 2022 par rapport au trimestre précédent.

Selon la durabilité des biens et services, l'on note une hausse du niveau des prix des biens durables et non durables respectivement de 0,9% et de 1,0% au premier trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent. Les prix des services sont en progression de 0,9% sur la période. L'inflation trimestrielle est estimée à +2,6% à alors qu'elle était de -0,7% au trimestre précédent, en liaison notamment avec la hausse généralisée des prix des produits alimentaires.

Figure1 : l'inflation trimestrielle



Source : Inseed

## II. COMPTES NATIONAUX

# Rebasage des comptes du Tchad sous le Système de Comptabilité Nationale de 2008 avec 2017 comme année de base et la production des comptes de la première année courante

L'INSEED s'est engagé, en 2017, dans un processus de révision du système des comptes nationaux afin de doter le Tchad d'un système de comptabilité nationale performant et conforme aux recommandations internationales en matière de bonnes pratiques. Cette révision a été marquée par le rebasage des comptes conduisant à la production des comptes de la première année courante et à l'organisation d'un webinaire d'évaluation.

A cet effet, le Service des Comptes Nationaux a procédé au changement d'année de base et de la migration vers le Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 2008 avec l'utilisation d'un nouveau logiciel, le module ERETES. Les travaux engagés par l'INSEED avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers ont permis de disposer des comptes de l'année de base 2017 ainsi que ceux de la première année courante 2018. Les comptes de l'année de base ont été examinés lors d'un webinaire d'évaluation par les pairs.

Ce webinaire tenu du 09 au 11 février 2021 a vu la participation des institutions partenaires : AFRISTAT, AFRITAC/FMI, Banque Mondiale, BAD, CEA, BEAC, CEMAC, CEEAC et des pays tels que le Bénin, le Cameroun, le Gabon, le Maroc, la

Mauritanie, le Sénégal, le Togo et la Tunisie. Lors des séances de travail, l'équipe des comptes nationaux a eu le temps de présenter les points essentiels des travaux effectués. Après une exposition sur les sources des données utilisées, les méthodes de traitements appliquées et les résultats obtenus, les experts ont enrichi les discussions en faisant des remarques et suggestions pertinentes. Après le webinaire,

FCFA contre 6 179 milliards de FCFA selon le SCN 93, soit une réévaluation de 25,4%. Le gain de 1 572 milliards FCFA du niveau du PIB s'explique essentiellement par l'amélioration de la couverture de l'activité économique à travers l'utilisation des sources additionnelles dans plusieurs secteurs et l'amélioration des méthodes de calcul conformément aux recommandations du SCN 2008.

***“ Le gain de 1 572 milliards FCFA du niveau du PIB s'explique essentiellement par l'amélioration de la couverture de l'activité économique à travers l'utilisation des sources additionnelles dans plusieurs secteurs et l'amélioration des méthodes de calcul conformément aux recommandations du SCN 2008. ”***

le Service des Comptes Nationaux a intégré les différentes recommandations pour améliorer la qualité des comptes.

Après avoir intégré toutes les recommandations, l'INSEED a procédé, le 28 mars 2022 à l'Hôtel Amitié, à la publication des résultats des comptes de l'année de base 2017 et ceux de la première année courante 2018.

- S'agissant des comptes de l'année de base 2017, les résultats issus des travaux du changement d'année de base 2017 des comptes nationaux et de la migration vers le SCN 2008 donnent un PIB de 7751 milliards de

La hausse de 25,4% du PIB s'explique par:

- une large couverture des activités économiques avec une contribution de +11,6%, due à la prise en compte des données sources telles que les résultats de l'enquête ECOSIT 4 ; les enquêtes spécifiques réalisées pour les besoins de la rénovation des comptes nationaux ainsi que les données plus améliorées de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc. ;
- la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 avec une contribution de +0,6% due à la clarification de la production de la banque centrale, à l'amélioration du calcul de la production des services d'assurance dommages, au traitement de la réassurance comme l'assurance directe, l'affinement de la méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et sa répartition.

Il convient de signaler que les activités de Recherche et Développement (R-D) ainsi que les dépenses militaires n'ont pas été prises en compte, faute de données ;

- le retraitement des données des impôts et taxes nets de subvention avec une contribution de +0,7% due à une codification plus affinée et une mise en cohérence des informations fournies ;

- une actualisation des méthodes d'estimation avec une contribution de +12,7% due à la révision du traitement des données de l'élevage, ainsi que l'utilisation de prix moyens des animaux sur pieds en vue de se rapprocher le plus possible des prix à la production.

L'analyse des résultats de la réévaluation du Produit intérieur brut (PIB) montre une hausse de la valeur ajoutée du secteur primaire de 50,0% et du secondaire de 34,2% dans la nouvelle base par rapport à l'ancienne base. La part du tertiaire est restée quasiment stable avec une baisse de 2,6% dans la nouvelle base.

En outre, l'analyse de la structure du PIB indique une hausse de 8 points de pourcentage du poids du secteur primaire, passant de 43,0% selon le SCN 93 à 51,4% selon le SCN 2008. Le poids du secteur secondaire reste plus ou moins constant à 0,9 point. Par contre, le poids du secteur tertiaire baisse de 9 points et s'établit à 32,4% dans la nouvelle base contre 41,8% dans l'ancienne base.

Eu égard aux contributions des secteurs à la réévaluation du PIB de 25,4%, il ressort que le secteur primaire (y compris les activités extractives) a fortement impacté ces résultats avec 21,5 points de pourcentage, contre 4,3 points pour le secondaire, -1,1 point pour le tertiaire, et 0,7 point pour les impôts.

Concernant la première année

***“ Le secteur informel a connu une décroissance de 1,9% en 2018 avec une valeur ajoutée de 4735,0 milliards de FCFA contre 4825,2 milliards de FCFA en 2017. Concernant la contribution à la formation du PIB, le poids des activités informelles est de 57,6% en 2018 contre 62,3% en 2017. ”***

courante 2018, le PIB de l'année courante 2018 est estimé en volume à 8 219,6 milliards de FCFA contre 7 751,2 milliards de FCFA en 2017, soit une croissance de 6,0%. Malgré la conjoncture économique difficile que le pays a traversée en 2018, cette performance de l'activité économique est expliquée essentiellement par la dynamique du secteur primaire, en particulier avec l'extraction d'hydrocarbures.

La croissance du PIB de 6,0 % enregistrée en 2018 est tirée principalement par le secteur primaire (+3,8 points). L'activité du tertiaire contribue faiblement à la hausse du PIB (+1,8 points). En revanche, l'augmentation des activités est ralentie par le secteur secondaire (0,2 points).

L'analyse des emplois du PIB

indique une hausse du niveau de ses composantes en volume, la formation brute de capital fixe (+19,1%), la consommation finale (+2,6%), les exportations de biens et services (+7,1%), les importations (+9,5%) et la variation de stocks (+41,0%).

Le secteur informel a connu une décroissance de 1,9% en 2018 avec une valeur ajoutée de 4735,0 milliards de FCFA contre 4825,2 milliards de FCFA en 2017. Concernant la contribution à la formation du PIB, le poids des activités informelles est de 57,6% en 2018 contre 62,3% en 2017. Ce secteur contribue négativement à hauteur de 1,2 point à la croissance du PIB en

2018. Les activités informelles se retrouvent dans tous les secteurs d'activités.

En perspective, le service des comptes nationaux envisage produire :

- le Tableau des Comptes Economiques Intégrés ;
- une série retropolée des comptes;
- les comptes de l'année courante 2019.
- la Matrice de Comptabilité Sociale.

**NB :** Actuellement le Service des Comptes Nationaux est en train d'ajuster les notes méthodologiques de l'année de base des ERE et les traitements des données sources d'une part et les données des comptes nationaux de l'année 2019 d'autre part.

### III. COMMERCE EXTERIEUR

L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) produit depuis quelques années les statistiques sur les échanges commerciaux des biens avec le reste du monde. Les informations récentes portent sur les statistiques du commerce extérieur de l'année 2019 qui sont élaborées par le Service des Statistique du Commerce Extérieur sous la Direction des Statistiques Économiques de l'INSEED. L'élaboration dudit document traduit la volonté de l'INSEED de mettre à la disposition du public (Administration publique, opérateurs économiques, investisseurs étrangers, chercheurs, etc.) des données sur les échanges du Tchad avec l'extérieur permettant d'orienter des choix ou décisions tant au niveau microéconomique que macroéconomique et d'appréhender le degré d'intégration économique aux niveaux régional et continental.

Les données qui ont servi à l'élaboration dudit document sont issues respectivement de la base du système informatique douanier et des travaux de collecte de données auprès des bureaux douaniers non informatisés répartis sur l'ensemble du territoire. Cette procédure permet d'améliorer significativement la couverture des statistiques sur le commerce extérieur, mais elle implique en revanche de longs délais de traitement de l'information. L'INSEED reste cependant engagé dans l'amélioration continue de la qualité et

de la régularité des statistiques du commerce extérieur. Par ailleurs, l'INSEED annonce par la présente, la construction d'une base de données 2000-2019 qui accompagne la production du présent rapport. Par cette base qui sera enrichie sur une base annuelle, les utilisateurs seront renseignés sur demande, de toute donnée ou information statistique spécifique disponible et publiable, au-delà du présent rapport. Les collectes de ces données ont été rendues possibles grâce à l'excellente collaboration entre l'INSEED et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI).

Le renforcement du dispositif des statistiques du commerce extérieur a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui à la Consolidation de l'État Tchadien-Phase2 (ACET2) ainsi que l'appui technique de l'Union Africaine. L'INSEED sollicite le maintien de l'appui de ses partenaires en vue de lui permettre la production des statistiques sur les échanges commerciaux dans les délais requis et l'amélioration de leur qualité.

Le logiciel utilisé pour la production des statistiques du commerce extérieur est EUROTRACE.

Par AHMAT SOULEYMANE HACHIM  
ET FANGAMLA MARANDI

## ACTIVITES DES SERVICES STATISTIQUES SECTORIELS

### 1. Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA) Situation de Mars 2022

#### 1. Résultats définitifs de la campagne agricole 2021/2022

##### 1.1 Production agricole définitive (cultures céréalières, vivrières, industrielles ou de rente)

###### a. Evolution de la production céréalière définitive 2021-2022

La production céréalière définitive de la campagne agricole 2021/2022 est estimée à 2 620 314 tonnes. Elle était de 2 882 262 tonnes l'année dernière, soit une baisse de 9,09%. On note globalement une baisse sur toutes les spéculations avec des dispersions entre elles. Les baisses les plus importantes sont enregistrées sur le blé, le riz, le maïs et le mil. Ces baisses sont dues aux retards de pluie dans le

démarrage de la campagne et sa mauvaise répartition entraînant des séquences sèches de longues durées.

Comparativement à la moyenne quinquennale, cette production enregistre également une baisse de 9,14%. Elle est plus importante au niveau de la production du maïs (-13,2%), du blé (-12,9%) et du mil (-12,4%). La production du blé est évaluée à 1815 tonnes contre 1540 tonnes, soit un écart de 275 tonnes équivalent à 13,6% de hausse (Cf. Tableau 1).

**Tableau 1: Variation des productions céréalières**

	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Berbéré	Blé	Total
<b>DEF 2021/2022</b>	621 367	895 778	364 631	242 647	494 352	1 540	2 620 314
<b>2020 / 2021</b>	686 584	970 242	407 371	278 053	538 197	1 815	2 882 262
<b>Moy 5 ans</b>	709 335	973 531	420 032	269 883	509 470	1 768	2 884 018
<b>Var Déf 2021 % 2020</b>	-9,5%	-7,7%	-10,5%	-12,7%	-8,1%	-15,2%	-9,09%
<b>Var Déf 2021 % Moy</b>	-12,4%	-8,0%	-13,2%	-10,1%	-3,0%	-12,9%	-9,14%
<b>Var Def 2021%Prev 2021</b>	4,5%	-4,8%	-0,5%	-2,1%	0,1%	-20,8%	-3,00%

Source : DPSA/ANADER

**b. Comparaison des productions céréalières (globale) par habitant 2021-2022 à celles de 2020-2021 et à la moyenne des 5 dernières années**

La production céréalière globale par tête d'habitant est estimée à 0,15 tonne pour la campagne agricole 2021/2022 contre 0,17 tonne l'année précédente et 0,18 T/ habitant pour la moyenne des cinq dernières années, soit des baisses respectives de 12% et 18%.

**Tableau 2 : Production céréalière par habitant**

	Production céréalière (T)	Population	Productions céréalières (tonne) par habitant
<b>2021/2022</b>	2 620 314	17 417 717	0,15
<b>2020/2021</b>	2 882 262	16 829 315	0,17
<b>Moy 5 ans</b>	2 884 018	15 715 583	0,18



### C. Evolution de la production des cultures de rente

La production des oléagineux et des légumineuses est estimée à 1 146 553 tonnes cette année contre 1 196 695 tonnes et 1 201 729 tonnes respectivement pour la campagne précédente et la moyenne de cinq dernières années, soit une baisse de 4,2% par rapport à 2020, de 4,6% à la moyenne quinquennale et de 2,0% en prévision. Cette baisse est attribuée à l'arachide qui enregistre des baisses respectives de 3,0% par rapport à 2020 et de 6,3% par rapport à la moyenne. Cependant, le sésame a connu une hausse de 12% par rapport à la moyenne quinquennale. Cette hausse est due à l'intéressement des producteurs à la culture du sésame.

**Tableau 3 : Comparaison des productions de rente**

	<b>Arachide</b>	<b>Sésame</b>	<b>Niébé</b>	<b>Total</b>
<b>Déf 2021/2022</b>	797 953	196 904	151 696	1 146 553
<b>Prév 2021/2022</b>	814 569	202 719	152 288	1 169 576
<b>2020/2021</b>	840 035	202 074	154 586	1 196 695
<b>Moy 5 ans</b>	869 709	180 926	151 093	1 201 729
<b>Var Déf % 2020</b>	-3,0%	0,3%	-1,5%	-4,2%
<b>Var Déf % Moy</b>	-6,3%	12,0%	0,8%	-4,6%
<b>Var Déf % Prév</b>	-2,0%	-2,9%	-0,4%	-2,0%

Source : DPSA/ANADER

### d. Evolution de la production des tubercules

La production des tubercules est évaluée à 517 064 tonnes contre 524 961 tonnes l'année précédente, soit une légère baisse de 1,5%.

Comparée à la moyenne quinquennale, la production des racines et tubercules a connu une baisse de 8,5%. Cette baisse est causée par celle de la production du manioc (11,0%) et de la patate (7,0%). Par contre, le taro a enregistré une légère hausse de 3,7% par rapport à la moyenne quinquennale (Cf. Tableau 3).

**Tableau 4 : Comparaison des productions des racines et tubercules**

	<b>Manioc</b>	<b>Patate</b>	<b>Taro</b>	<b>Total</b>
<b>Déf 2021/2022</b>	295 062	195 842	26 161	517 064
<b>Prév 2021/2022</b>	295 225	195 282	24 610	515 118
<b>2020/2021</b>	293 862	206 243	24 856	524 961
<b>Moy 5 ans</b>	331 652	209 871	23 735	565 258
<b>Var Déf % 2020</b>	0,5%	-5,3%	-1,0%	-1,5%
<b>Var Déf % Moy</b>	-11,0%	-7,0%	3,7%	-8,5%
<b>Var Déf % Prév</b>	-0,1%	0,3%	6,3%	0,4%

Source : DPSA/ANADER

## 1.2. Bilan céréalier révisé 2021-2022

Le bilan céréalier révisé de 2021/2022 dégage un déficit brut de 542 136 tonnes. Le déficit net après inclusion du solde import/export est de 308 960 tonnes. La disponibilité apparente est de moins 17,3 kg par habitant et par an comparativement à la norme officielle de 159 kg/habitant et par an.

**Tableau 5 : Bilan céréalier révisé**

POSTES	RIZ	BLE	AUTRES	Total
1. DISPONIBILITE	153 047	15 159	2 066 496	2 234 702
2. BESOINS	570 106	123 796	1 518 602	2 776 837
3. EXCEDENT(+)/ DEFICIT(-) BRUT	- 417 059	-108 637	547 894	- 542 136
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	177 894	122	55 161	233 176
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT (-) NET	- 239 165	- 108 515	603 055	- 308 960
DISPONIBILITE APPARENTE (Kg/hbt/an)	19,0	0,9	121,8	141,7

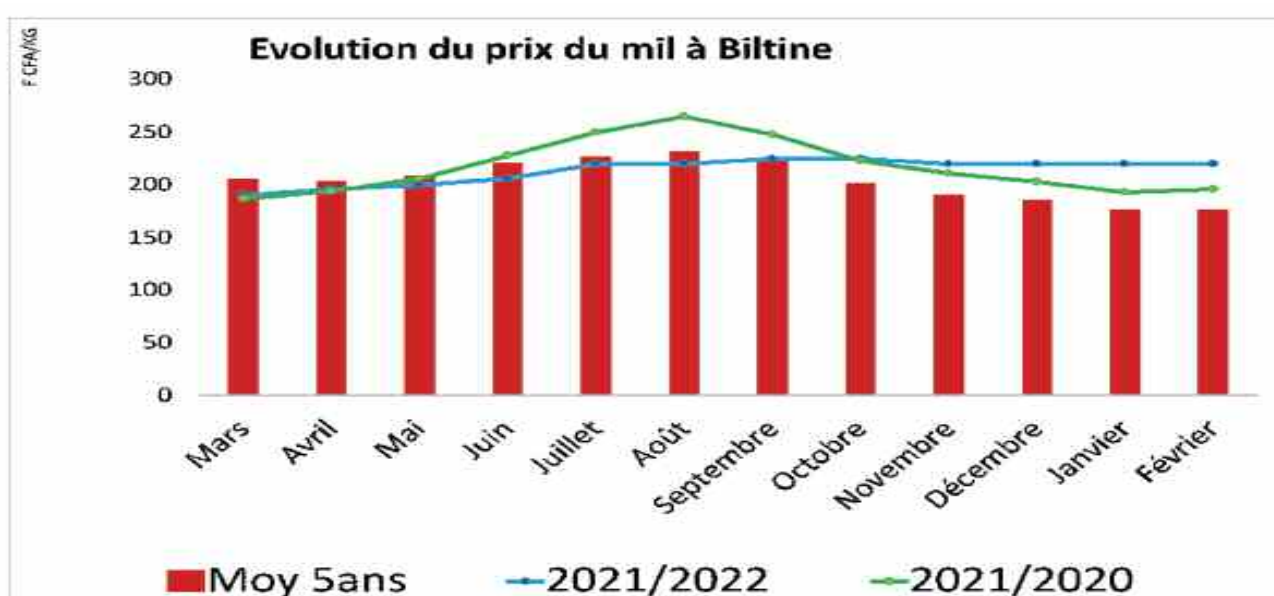
Source : Comité d'élaboration du bilan/DPSA

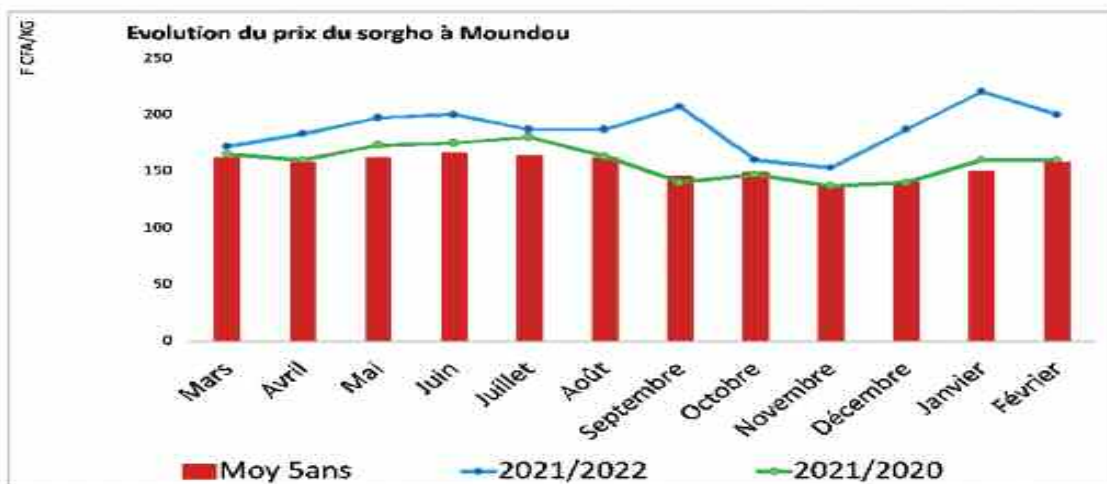
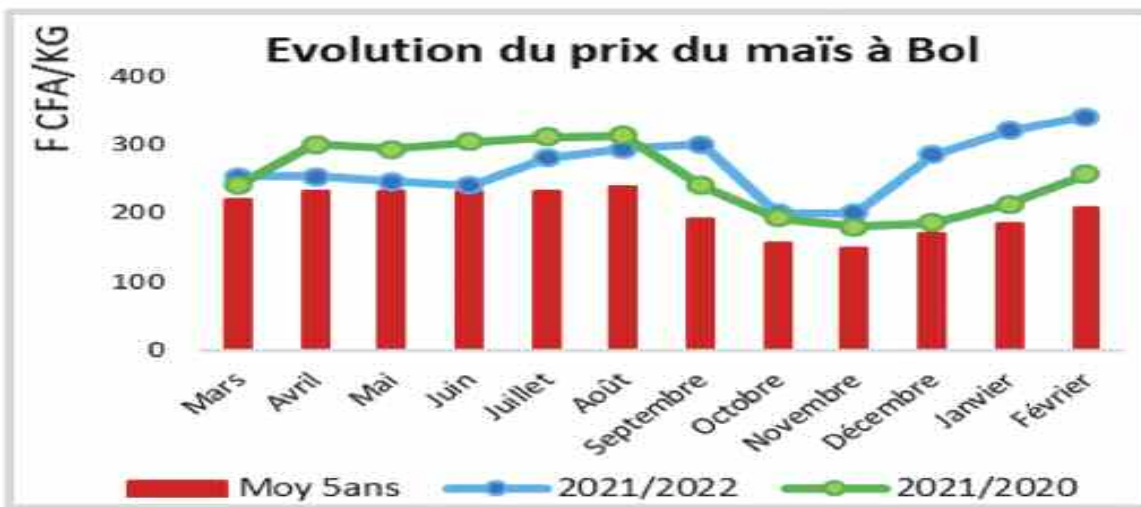
## 2. Evolution des prix des produits agricoles,

La pression de la demande sur les différents marchés liée aux faibles productions et à la faible disponibilité des denrées alimentaires a entraîné une hausse atypique généralisée des prix des céréales et des autres produits sur la quasi-totalité des marchés du pays.

Comparativement à l'année dernière, il est observé pour le mil, une hausse des prix de 33% à Bokoro, de 18% à Mao et de 12% à Biltine. Pour le sorgho, la hausse des prix est de 58% au Chari Baguirmi, de 50% à Bongor, de 30% à Oum Hadjer, de 31% à Sarh, de 25% à Moundou et de 14% à Mongo. Le prix du maïs est en hausse de 61% à Pala et de 33% à Bol.

Par rapport à la moyenne quinquennale, le prix du mil enregistre des hausses à Mao (30%), à Ati (28%) et à Biltine (25%). Le prix du sorgho est en hausse de 42% à Sarh, de 40% à Goz-Beida, de 37% à Mongo et de 27% à Moundou. Le prix du maïs est en hausse de plus de 50% à Pala et à Bol.





Les prix des produits de rente (le sésame, l'arachide et le niébé) ont aussi connu de fortes hausses. Ces hausses sont dues aux faibles productions enregistrées pendant la campagne pluviale 2021/2022

et à la forte demande des différents produits. Ainsi, comparés à la moyenne des cinq dernières années, les prix de l'arachide sont en hausse de 77% à Moundou, de 68% à Abéché et de 64% à Sarh. Aussi, le prix

du sésame est en hausse de 70% à Mongo, de 43% à Pala et de 26% à Doba. Le prix du Niébé est en hausse de 26% à Kélo, de 55% à Pala, de 31% à Mongo et de 72% à Bitkine.

Par HASSAN IZZO ABAKAR

# REUNIONS, ATELIERS ET SEMINAIRES

## 1. Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique du 25 janvier 2022

Le Conseil d'Administration du Fonds National de Développement de la Statistique au Tchad (FNDS) s'est tenu en séance ordinaire le 25 janvier 2022 à l'Hôtel Méridien de N'Djaména. Il s'agit de la cinquième réunion dudit Conseil depuis sa création, dans un contexte marqué par la mise en route des structures opérationnelles du Système Statistique National définies dans le cadre de la réforme de l'appareil statistique et aussi et surtout, par la première année de mise en œuvre de la Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2022-2026).

Cette importante réunion a été dirigée par son nouveau Président, Monsieur OUSMANE MATAR BREME, en présence des membres du Conseil d'Administration.

Le nouveau Président du Conseil d'Administration (PCA) du FNDS nommé par le Décret N°1014/PR/2021 du 21 décembre 2021, a fait une brève introduction et présenté les sujets inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. Note d'information sur l'exécution des résolutions des conseils d'administrations du 24 février 2021 ;
2. Note information de l'étude sur le financement de la SNDS2 ;
3. Examen et adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 17 décembre 2021 ;

4. Projet des résolutions de la 4<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration et du rapport d'activités du FNDS de l'année 2021 ;

5. Examen et adoption du rapport financier du FNDS de l'année 2021 ;

6. Examen et adoption du plan d'actions 2022 et le budget pour l'année 2022 du FNDS;

7. Réexamen et adoption du Règlement Intérieur du CA du FNDS.

A la suite de l'adoption de cet ordre du jour, la parole a été donnée au Directeur Général du FNDS, M. Abdoulaye Barh Bachar qui a présenté chaque point de manière détaillée en faisant ressortir les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre et proposition de plan d'actions, les rapports

d'activités au titre de l'année écoulée et de l'exercice 2022.

Enfin, les Administrateurs du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) du Tchad ont rappelé l'importance de la statistique dans les politiques publiques et ils ont exprimé leur soutien au processus de développement de la statistique engagé par le Système Statistique National et surtout de la mise en œuvre effective de la réforme. Sur cette base, le rapport d'exécution 2021, les notes et les résolutions et le plan d'actions 2022 et leurs budgets respectifs, ont été validés et approuvés par le Conseil sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations formulées.

Par **SENOUSSI YOUSOUF HASSAN**  
EQUIPE DE REDACTION

### EQUIPE DE REDACTION

#### Le Directeur de publication :

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

#### Le Rédacteur en chef :

SENOUSSI YOUSOUF HASSAN

#### MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

ABDOULAYE BARH BACHAR

AHMAT ABDERAHIM ABBO

AHMAT SOULEYMANE HACHIM

AMANE TATOLOUM

ATOKARE Alexis

BANDOUMAL OUAGADJIO

CHERIF OUSMANE ABDOULAYE

DOUZOUNET MALLAYE

FANGAMLA MARANDI

GAGUE Ngangtar

GOGNIN Gomdigué

HASSAN IZZO ABAKAR

MANTOBAYE MOUNDIGBAYE

NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE

RIRADJIM MADNODJI

SALAMA IBNI OUMAR

#### INSTITUTION

FNDS

INSEED

INSEED

FNDS

INSEED

BPE

INSEED

DGSE/MEPDCI

INSEED

CNS

CNS

DSA/MA

INSEED

INSEED

CNS

FNDS